

des inclinations, en quelque sorte, naturelles, et toutes les grâces nécessaires, afin qu'ils puissent en remplir toutes les obligations d'une manière convenable.

C'est donc une obligation, sacrée, pour les parents, de chercher à connaître l'état auquel leurs enfants sont appelés ; et généralement parlant, ils pourront connaître cet état d'une manière à peu près certaine, en consultant les penchants, les inclinations, les talents et les aptitudes de ces enfants ; pourvu surtout que ces choses si précieuses, n'aient pas été viciées dans la première éducation qu'ils ont reçue dans la famille, comme cela n'arrive que trop souvent de nos jours.

Lorsque ces indices sont connus, il est encore nécessaire que les parents, de concert avec leurs enfants, adressent à Dieu de ferventes prières, pour lui demander de leur faire connaître de plus en plus, si c'est bien là l'état auquel il les appelle. Ils doivent lui dire avec le sage :

“ Seigneur, comme nos prévisions sont toujours
“ bien incertaines, et qu'il nous est impossible
“ de connaître par nous-mêmes ce qui est
“ agréable à vos yeux, nous n'avons qu'une
“ seule ressource, celle de recourir à vous, qui
“ êtes la lumière par excellence, pour vous prier
“ de vouloir bien nous faire connaître ce que
“ vous désirez que nous fassions de nos enfants.
“ O Dieu de lumière, envoyez-nous cette sagesse
“ incréée, pour qu'elle préside à tous nos conseils,
“ et afin qu'elle nous éclaire, et nous dirige dans
“ toutes nos voies, et spécialement dans le choix
“ que nous avons à faire, d'un état de vie pour
“ nos enfants ! ”